

# PARTICIPER A LA REUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES

Réf. : **CY/19/02/MISCIVDJASCO/IL**

Ville de 64 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est situé à une trentaine de kilomètre de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

**La Ville a mis en place un dispositif d'accompagnement à la scolarité dédié aux jeunes Cergyssois réparti sur l'ensemble du territoire. Le dispositif vise à apporter aux jeunes scolarisés au collège les ressources dont ils ne disposent pas dans leur environnement immédiat et qui les aideront dans la réussite scolaire.**

**Le dispositif est réparti sur quatre maisons de quartier et accueille le public afin d'offrir un lieu à proximité du lieu de vie et de scolarité du jeune.**

**L'accueil et l'accompagnement se font après l'école et les séances sont construites en deux temps, un temps dédié à la révision et à la méthodologie, un deuxième temps dédié à la proposition d'ateliers dans différents domaines, qui permettent de compléter, renforcer et ouvrir les compétences des jeunes à de nouveaux champs culturels.**

## CONTENU DE LA MISSION

- Participer à la conception des ateliers en lien avec le référent de l'action et les intervenants,
- Rechercher et proposer de nouvelles activités enrichissant le dispositif,
- Participer la valorisation des ateliers en lien avec les référents des quatre maisons de quartier,
- Organiser et animer des temps de rencontre et d'échange entre jeunes,
- Aller à la rencontre des parents pour faciliter le lien parent/enfant/école, faciliter la connaissance mutuelle et prévenir les incompréhensions,
- Participer à l'organisation des sorties, mobiliser les parents des jeunes.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Durée de l'engagement volontaire : **6 à 10 mois** – 35h hebdomadaires.

Une indemnité de 473,04 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État.

La Ville de Cergy verse en complément une prestation d'un montant de 107,58 euros.

Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

## LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER AU SEIN DE LA VILLE

**Avoir entre 18 et 25 ans.**

Posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Pour toute question sur les conditions d'accès au Service Civique, vous pouvez vous rapprocher des Points d'Information Jeunesse ou de la Mission Locale.

***Date limite de dépôt des candidatures : dès que possible.***

***Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.***

**Adressez votre lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de M. le Maire en indiquant la référence CY/19/02/MISCIVDJASCO/IL :**

> soit par l'intermédiaire du site : <http://www.service-civique.gouv.fr>

> soit par mail sur l'adresse : [emploi.recrutement@ceryy.fr](mailto:emploi.recrutement@ceryy.fr)

> soit par courrier : Hôtel de Ville de Cergy - Direction des

Ressources Humaines - 3 place Olympe de Gouges

BP48000 Cergy - 95801 Cergy-Pontoise cedex